

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 19 novembre 2018

Le dix-neuf novembre deux mil dix-huit à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire en salle de séance, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents : Madame et Messieurs les Adjointes :
STRASBACH Jean-Michel
ELBLING Annick
RIEFLE Christophe,

Mme MOLTES Pascale, M. THOMANN Yannick, Mme FRICK Sophie,
M. EHRHART Armand, M. HANAUER Jean-Luc, Mme DUCOMMUN
Laurence, M. LEVY Alain, Mme KRETZ Isabelle, M. WALTER
Jérémy, Mme KLINGER Régine.

A donné procuration : M. MARCHAL Raphaël à M. WALTER Jérémy

Absent non-excuse : /

Assiste à la séance : M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

En préalable à l'ordre du jour, il est proposé l'ajout du point suivant :

6. Restauration des intérieurs de la chapelle Notre-Dame du Schauenberg : Transfert de la Maîtrise d'Ouvrage au Conseil de Fabrique de Pfaffenheim

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018.
3. Réaménagement du centre-village: attribution du lot n°5 – Métallerie.
4. Extension du réseau eau potable et assainissement rue du Drotfeld.
5. Décision modificative n°2 – Budget Général.
6. Restauration des intérieurs de la chapelle Notre-Dame du Schauenberg : Transfert de la Maîtrise d’Ouvrage au Conseil de Fabrique de Pfaffenheim
7. Informations diverses
 - a. Manifestations.
 - b. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

POINT 1**Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2**Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018.**

Aucune observation n'a été émise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le procès-verbal du 24 septembre 2018.

POINT 3**Réaménagement du centre-village: attribution du lot n°5 - Métallerie**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Par délibérations en date du 05 février 2018 et du 03 avril 2018, le conseil municipal a décidé de déclarer infructueux le lot n°5 Métallerie en raison de la carence d'offres.

Une nouvelle consultation a été lancée le 10 octobre 2018 avec réponse pour le 2 novembre 2018 à 11h00.

Trois entreprises ont déposé une offre :

- * MS-FERMALU de JUNGHOLTZ pour un montant HT de 97 660,11 €,
- * CORVEC INDUSTRIE de MORVILLARS pour un montant HT de 60 307,00 €,
- * MULLER ROST de WINTZENHEIM pour un montant HT de 87 368,00 €.

Voici le détail des notes :

	MS-FERMALU	CORVEC INDUSTRIE	MULLER ROST
Prix	12,35	20	13,81
Valeur technique	20	20	17,50
Total	16,18	20	15,65
Classement	2	1	3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ATTRIBUE le lot n°5 Métallerie à l'entreprise CORVEC INDUSTRIE de MORVILLARS, pour un montant HT de 60 307,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 4

Extension du réseau eau potable et assainissement rue du Drotfeld

Rapporteur : Christophe RIEFLE, Adjoint

La commune a réceptionné un dossier de permis de construire de Monsieur Daniel LICHTLE pour une construction dans la zone de sortie d'exploitation, au sud du village. Actuellement, ces terrains ne sont pas desservis en eau et assainissement. Il est nécessaire par conséquent de prévoir des travaux d'extension de réseaux pour pouvoir desservir tous les terrains de la zone.

La commune a sollicité 4 entreprises pour chiffrer ces travaux :

- * TPV de ROUFFACH pour un montant HT de 24 015,00 €
- * PONTIGGIA de HORBOURG-WIHR pour un montant HT de 25 950,10 €
- * LINGENHELD de SAINTE-CROIX-EN-PLAINE pour un montant HT de 26 368,00 €
- * JS WAGNER de MERXHEIM pour un montant HT de 20 566,62 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

RETIENT l'offre de l'entreprise JS WAGNER de MERXHEIM pour un montant HT de 20 566,62 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 5**Décision modificative n°2 – Budget Général**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Le 24 septembre 2018, la commune de Pfaffenheim réceptionne un titre de perception de la direction générale des finances publiques pour la restitution d'un trop perçu au titre des taxes d'urbanisme ayant été acquittées à tort par la SCI le Rucher concernant le permis de construire n°PC06825508B0011 et versées par l'Etat à la commune de Pfaffenheim en 2010 et 2011.

Ces taxes ayant fait l'objet d'un dégrèvement ou d'une restitution, il convient de reverser la somme de 1 364 euros et de prévoir une décision modificative pour prévoir ce remboursement non-inscrit au budget primitif 2018.

Section Investissement				
Dépenses		Montant	Recettes	Montant
Chap. 10	Article 10223 – T.L.E	+ 1 364,00 €	NEANT	
Chap. 16	Article 1641 – Emprunt en euros	- 1 364,00 €		
TOTAL		0,00 €	TOTAL	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la décision modificative n°2 du Budget Général,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 6**Restauration des intérieurs de la chapelle Notre-Dame du Schauenberg : Transfert de la Maîtrise d’Ouvrage au Conseil de Fabrique de Pfaffenheim**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Suite à la restauration de l’Orgue Callinet de la chapelle Notre-Dame du Schauenberg, le Conseil de Fabrique souhaiterait poursuivre la restauration des intérieurs de la chapelle Notre-Dame du Schauenberg.

Une demande de subvention a été adressée par courrier du 28 août 2018 et le Conseil de Fabrique assurant entièrement le financement de l’opération, il est nécessaire pour pouvoir bénéficier de la subvention correspondante, que la commune transfère la maîtrise d’ouvrage au Conseil de Fabrique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les travaux de restauration des intérieurs de la chapelle du Schauenberg,

TRANSFERT la maîtrise d’ouvrage au Conseil de Fabrique de Pfaffenheim,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la l’exécution de la présente délibération.

POINT 7**Informations diverses****Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014**Manifestation écoulées :

- * Samedi 6 et dimanche 7 octobre: Bourse Petite Enfance – AAEMES
- * Samedi 20 octobre: Concert à l'Eglise – Collegium Musicum
- * Mercredi 31 octobre: Soirée Halloween de la Ruchette
- * Dimanche 4 novembre: Journée Bouts de tissus de la Ruchette
- * Samedi 10 novembre: Concours RCI – Club canin
- * Dimanche 11 novembre: Cérémonie Armistice + repas paroissiale
- * Samedi 17 et dimanche 18 novembre: 22^{ème} fête de la Châtaigne

Manifestations à venir :

- * Dimanche 25 novembre: Les Créatives fêtent Noël – Azur 2000
- * Lundi 26 novembre: Collecte de sang
- * Dimanche 2 décembre: Chants et Contes de Ensemble vocal de Guewenheim
- * Dimanche 9 décembre: Fête de Noël des Aînés
- * Dimanche 23 décembre: Concert de Noël du Pfaff Music Band à l'église
- * Vendredi 28 décembre: Montée aux flambeaux au Schauenberg

Permis de construire et déclarations préalable accordés:

- * OHLENBURG Olaf – 9, rue du Pinot
Serre en verre sur muret en agglos
- * GRDF – rue de la Lauch
Implantation d'antennes réceptrices pour la télé-relève du gaz dans le cadre du projet GAZPAR de GRDF
- * WOLFF David – 7, rue de l'Eglise
Changement de la couverture
- * BAEUMLER Jérôme – 12, rue de la Lauch
Changement de tuiles – toitures
- * SCHULLER Maxime – 20, rue du Tokay
Construction d'une piscine

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.

*** Marché inférieur à 10 000 € TTC**

- Distri Matériaux – Portes Mairie : 530,34 €
- BigMat – Evier et siphon pour kitchenette mairie : 234,60 €
- Brunner Chaise Design Cuir – Rénovation chaises de la mairie : 1 442,40 €
- Gravière des Elben – Concassé pour chemin dalles alvéolaires : 1 058,22 €
- BigMat – Vasque, mitigeur et carrelage pour toilettes mairie : 821,53 €
- Husson Services – barrières école + parking salle multifonction : 3 162,48 €
- COSEEC – Entretien du terrain de football : 1 800 €
- Groupe LOOS – Reprographie PLU : 691,39 €
- Batifer – Scie à coupe d'onglet à métaux : 527 €
- TP Service – Fabrication de platines de fixation pour l'adaptation d'une benne agricole sur la lame de la pelle hydraulique : 616,80 €
- WURTH France – Visseuse, anneaux et écrous pour aménagement du terrain multisports : 717,14 €
- Ferralu – Portillon d'accès salle de musique : 1 440 €
- Sièges et décoration KUSTER – Rideaux et stores mairie : 3 009,35 €
- Temps 2 Sport – Filet pour terrain multisports : 504,90 €
- ENEDIS – Raccordement électrique rue du Drotfeld : 4 856,46 €
- BME Machines tournantes – Pompe camion de pompiers : 2 250 €
- Compteur ZENNER – Remplacement de compteurs AEP : 758,40 €

*** Concession dans le cimetière**

- Concession au nom de CLAUS Gérard pour une durée de 15 ans.

*** Aliénation de gré à gré de biens mobiliers**

- FUCHS Joël – Divers métaux et matériel de récupération service technique: 643,20 €

*** Ventes – achats immobiliers**

- Habitation sise section 2 parcelles n° 39, 12, rue du Centre

Monsieur THOMANN se questionne sur la rénovation des luminaires du centre-village. Il subsiste des luminaires qui n'ont pas été remplacés. Qu'en est-il ?

Monsieur le Maire répond qu'il a connaissance du luminaire rue de la Lauch qui n'a pas été remplacé en raison des contraintes dues à la gouttière. L'entreprise HUBER réfléchit à une solution : soit installer un luminaire plus petit, soit, allonger le support de quelques centimètres tout en prenant en compte le passage de poids lourds qui pourraient endommager le luminaire. Concernant le luminaire du Crédit Mutuel, ce dernier sera déposé dans le cadre du réaménagement du centre-village.

Madame KLINGER demande si les tests d'abaissement de l'intensité lumineuse ont été effectués.

Monsieur le Maire répond que non. Deux solutions s'offrent à nous :

- **le module CA2P**

Il s'agit d'un module installé en point par point dans le boîtier de raccordement du pied de mât (ou sur console en façade).

Ce module permet de diminuer la puissance sur une plage horaire de la nuit. Le niveau d'éclairage et la place d'abaissement sont modifiables sur site, par simple réglage mécanique du module.

Vialis se propose de nous louer ces modules pour un montant de 150 euros HT unitaire.

- **l'abaissement au luminaire**

Les luminaires LED mis en place possèdent des ballasts électroniques gradables. Il est donc tout à fait possible de venir sur site pour modifier la programmation de l'abaissement.

Pour cela, il faut passer à chaque luminaire et modifier la programmation à l'aide du logiciel adéquate. L'utilisation d'une nacelle est nécessaire. Vialis nous chiffrera cette intervention.

Monsieur le Maire ajoute que l'extinction d'un luminaire sur deux ayant un caractère accidentogène, est proscrite.

Madame KLINGER fait état de l'éclairage surdimensionné de la déchèterie intercommunale et que cette dernière est éclairée jusqu'à 9h du matin.

Monsieur le Maire répond que la déchèterie est de la compétence intercommunale. L'éclairage est aussi un élément de dissuasion en raison de nombreux vols dont la déchèterie est victime. Concernant l'éclairage encore actif à 9h du matin, Monsieur le Maire s'engage à le signaler.



Levée de la séance: 22h30

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 19 novembre 2018**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018.
3. Réaménagement du centre-village: attribution du lot n°5 – Métallerie.
4. Extension du réseau eau potable et assainissement rue du Drotfeld.
5. Décision modificative n°2 – Budget Général.
6. Restauration des intérieurs de la chapelle Notre-Dame du Schauenberg : Transfert de la Maîtrise d’Ouvrage au Conseil de Fabrique de Pfaffenheim
7. Informations diverses
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} adjoint		
ELBLING Annick	2 ^{ème} adjoint		
RIEFLÉ Christophe	3 ^{ème} adjoint		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
THOMANN Yannick	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
HANAUER Jean-Luc	Conseiller municipal		
DUCOMMUN Laurence	Conseillère municipale		
LEVY Alain	Conseiller municipal		
KRETZ Isabelle	Conseillère municipale		
MARCHAL Raphaël	Conseiller municipal	A donné procuration à WALTER Jérémy	
WALTER Jérémy	Conseiller municipal		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		